

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 24
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2023-10

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 21 mars 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Maryse PATAILLE, Sophie LAGNIER, Nathalie GAY, Julie BARNET,
- MM. Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLOTTTE, Elsa GOUBALI,
- MM. Jacquy GOUBET, Gérald BOUTET.

Pouvoirs :

- Mme Khadija MARZAQ à M. Sébastien COUETTE,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTTE à Mme Sophie LAGNIER,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET,
- M. Jacquy GOUBET à Mme Catherine PAGEAUX,
- M. Gérald BOUTET à Mme Nathalie GAY.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-31,

Accusé de réception en préfecture
02121210390720230328-DELIB2023-10-2-DE
Date de réception en préfecture : 03/04/2023

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- *d'une part*, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- *d'autre part*, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Le compte administratif constitue **une photographie exhaustive** des réalisations budgétaires. Il permet de mesurer l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communaux. C'est également l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations, et d'apprécier la situation financière de la commune.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 174 069.93		384 955.04		1 559 024.97
Opérations de l'exercice	6 464 134.38	6 798 260.72	1 024 337.70	765 093.33	7 488 472.08	7 563 354.05
Totaux cumulés	6 464 134.38	7 972 330.65	1 024 337.70	1 150 048.37	7 488 472.08	9 122 379.02
Résultats de clôture		1 508 196.27		125 710.67		1 633 906.94
Restes à réaliser			889 305.09	929 392.80	889 305.09	929 392.80
Totaux cumulés	6 464 134.38	7 972 330.65	1 913 642.79	2 079 441.17	8 377 777.17	10 051 771.82
Résultats définitifs		1 508 196.27		165 798.38		1 673 994.65

Considérant que ce dossier présenté en commission « Finances », réunie le 14 mars 2023 a reçu un avis favorable à la majorité des membres présents,

Après en avoir délibéré, et désigné Mme Catherine PAGEAUX pour président (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 6 abstentions :

- ⇒ **d'adopter le compte administratif du budget communal 2022 ;**
- ⇒ **de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;**
- ⇒ **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- ⇒ **d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 28 mars 2023

Le Maire

Jean-Michel VERBES



Avis de réception en préfecture
021214103907-20230328-DELIB2023-10-2-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2023